

cours de sept années, il est impossible d'avoir pour cette fête la fixité absolue. On aurait donc demandé au Souverain-Pontife de fixer cette fête au premier dimanche d'avril. Si vous prenez l'enseignement assez général des exégètes, ils s'accordent à dire que Notre-Seigneur aurait été crucifié le 25 mars, d'où la fixation de Pâque au 27 mars. Beaucoup de révélations privées, il faut bien le dire dénuées de tout caractère d'authenticité légale, affirment la même chose. C'est en vertu de cette tradition que l'Eglise a concédé le jubilé à Notre-Dame-du-Puy toutes les fois que le vendredi saint tomberait le 25 mars, ce qui est arrivé l'année dernière. Ceci posé, le premier dimanche d'avril qui suit par conséquent le 1er avril, ou tombe ce jour-là, se rapprocherait le plus de la date réelle de la passion et de la mort de l'homme Dieu. Tel serait le motif mis en avant pour cette fixation de la plus grande fête chrétienne. Maintenant que la question est à l'étude, il serait difficile de dire dans quel sens la résoudra le Souverain-Pontife. C'est un acte de discipline ecclésiastique, qui n'intéresse aucunement le dogme ou la morale; et le seul argument que l'on pourrait apporter contre cette fixation, est que depuis 1900 ans, l'Eglise a suivi une autre manière de calculer le jour de la fête de Pâque. C'est un argument historique dont il faut bien reconnaître la valeur; et pour modifier sur ce point l'usage de l'Eglise, il faudra que le pape ait de puissantes raisons, car le salut des âmes est directement ou indirectement le seul criterium sur lequel il s'appuie pour ses décrets. Il me suffit d'avoir indiqué la question.

— Les Italiens sont assez préoccupés du consistoire, mais à un point de vue tout à fait spécial. Avant le Consistoire du 27 novembre, il y avait dans le Sacré-Collège 28 cardinaux italiens et 18 cardinaux étrangers. Ce consistoire, ayant